COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 72/2022

OBJET : Marché 2022/12 : Plans d'eau du littoral : nettoiement et analyses bactériologiques - Attribution

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°04/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public relatif au nettoiement et analyses bactériologiques des plans d'eau du littoral, paru dans le BOAMP ainsi que sur le profil acheteur du Pouvoir Adjudicateur (www.achatpublic.com) le 31 mars 2022.

Vu les offres reçues de :
- MARINOV, sise 16 place de l'Iris Tour CB21 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX
- VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – Territoire des Alpes Maritimes, sise 17 route de Sospel 06500 MENTON

Vu l'analyse des offres effectuée,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 mai 2022.

DECIDONS

Article 1er : D'attribuer le marché relatif au nettoiement et analyses bactériologiques des plans d'eau du littoral, à la société MARINOV sise 16 place de l'Iris Tour CB21 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, selon les pièces financières et techniques du marché.

Article 2 : Le marché est conclu à compter du 1er juin 2022 au 31 mai 2026, soit donc 4 ans.

Article 3 : Les dépenses engagées au titre de ce marché seront imputées, au budget principal 812 611, au titre de l'exercice 2022 et suivants.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 23 MAI 2022

Le Président

Communauté d'Agglomération de la RIVIERA FRANÇAISE

Yves JUHEL

23 MAI 2022

Date d'affichage :

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220523-72-2022-AR
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022